

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 30 NOVEMBRE 2015Objet : **DOCUMENTS D'URBANISME**

MM BAILLY - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. FONTENAT - FRATTA - GINOT - GIREAU - GUDERZO - JOUSSEAU - LUGAND - MERCIER - MONNET - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE

Intervention du Président BAILLY

Concernant les projets d'avis de la Chambre sur les documents d'urbanisme **4** doivent être juridiquement validés, eu égard au droit actuel sur les avis consultatifs des Chambres. Il s'agit :

- du projet de modification simplifiée du PLU de Chatillon-sur-Chalaronne
- du projet de révision du PLU d'Artemare
- du projet de révision du PLU de Lancrans
- du projet d'élaboration du PLU de St-Trivier-sur-Moignans

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Bailly, valide les avis émis par la Chambre.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus 36
- Nombre de Membres en exercice 33
- Nombre de Membres présents 19
- Nombre de voix pour 19
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président